Dans cette optique, il est logique que nous concentrions nos efforts sur l'accession de la Namibie à l'indépendance. Il s'agit d'une question sur laquelle l'unanimité s'est pour ainsi dire faite à l'échelle internationale. Tout comme le système de l'apartheid n'a qu'un défenseur, la liberté de la Namibie ne se heurte qu'à un seul obstacle. Les tactiques dilatoires utilisées pendant les sept dernières années, le mépris des résolutions des Nations unies, un état perpétuel de conflit, la mise en place, une fois de plus, d'un gouvernement provisoire illégal, les révélations faites récemment en Angola et, avant tout, les souffrances et l'oppression prolongées du peuple namibien doivent amener le conseil à voter une résolution que nous puissions tous accepter, et qui débouchera sur les progrès qu'on ne pouvait accomplir jusqu'à maintenant.

Le moment ne saurait être mieux choisi. L'impatience ressentie à l'égard de l'Afrique du Sud ne cesse de croître à travers le monde, comme en témoignent les déclarations faites devant le conseil, comme le révèlent les réexamens des politiques gouvernementales entrepris au Canada et dans d'autres pays, et comme l'ont montré, tout récemment, les votes enregistrés au Congrès américain.

Le Conseil de sécurité a donc une occasion de prouver que les nations du monde sont unies dans leur désir de condamner la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie — et qu'elles sont également unies pour demander instamment à l'Afrique du Sud de donner immédiatement suite à la résolution 435. Nous espérons que la résolution que le conseil adoptera renforcera ce consensus et qu'elle constituera alors le message le plus clair et le plus ferme que le conseil ait envoyé à ce sujet jusqu'à maintenant.